

Conseil Municipal du
6 avril 2022

Rapport de synthèse du Budget Primitif 2022

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 2 mars 2022, l'élaboration du budget primitif pour 2022 confirme la stratégie financière et la programmation pluriannuelle des investissements du mandat.

Ce budget s'inscrit dans un contexte économique et social fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire mais également par les effets perturbateurs de l'inflation, avec une flambée attendue du prix de l'énergie et des matières premières, et à présent, par les conséquences économiques incertaines liées au conflit en Ukraine. Il incarne toutefois la déclinaison du programme du mandat, il garantit la qualité du service rendu aux habitants et la pérennité des grands équilibres financiers de la Ville par une maîtrise renforcée des dépenses.

Les charges de fonctionnement seront contenues et le plan d'économies reconduit pour préserver une capacité d'autofinancement suffisante tout en maintenant la qualité du service public. De même, la politique de stabilité fiscale avec des taux d'imposition locaux inchangés sera poursuivie ainsi que la trajectoire de désendettement afin d'assurer de manière pérenne les équilibres financiers de Saint-Laurent-du-Var.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances reste en effet une priorité nous permettant d'investir aujourd'hui pour préparer le Saint-Laurent-du-Var de demain.

C'est ainsi que la Ville poursuit sa transition écologique avec la mise en œuvre d'actions concrètes de rénovation des bâtiments, et renforce l'attractivité de son territoire par la requalification de nouveaux quartiers au bénéfice de tous.

Cet effort d'investissement considérable en 2022 bénéficiera également à la rénovation des installations sportives, à la solidarité en matière de logements et de soutien aux plus démunis, à la sécurité mais également à la qualité des services proposés à la population.

La Synthèse globale du Budget Primitif pour 2022

L'équilibre :	
Section de fonctionnement	45 248 414.00 €
Section d'investissement	13 475 401.09 €

Le compte administratif actant les résultats de 2021 n'ayant pas encore été voté, ils peuvent être repris par anticipation au budget 2022, après visa préalable du comptable public.

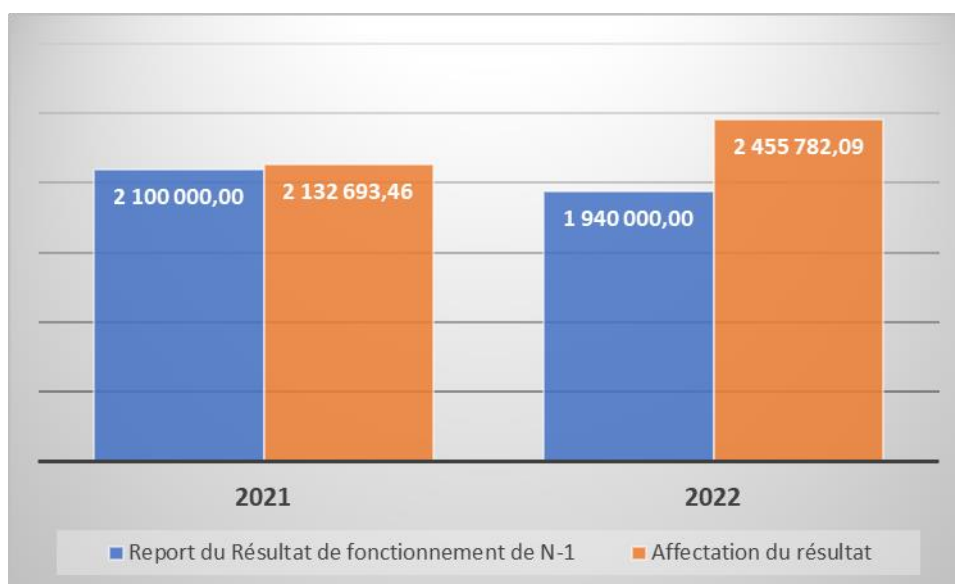
A la clôture 2021, ils s'élèvent à :

En section de fonctionnement :	Excédent de	4 395 782.09 €
En section d'investissement :	Solde d'exécution négatif	69 607.58 €

La commune a souhaité affecter le résultat positif 2021 de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Report en recettes de fonctionnement (chapitre 002) : 1 940 000.00 €

Affectation en recettes d'investissement (chapitre 10-1068) : 2 455 782.09 € pour l'autofinancement des dépenses d'équipement.



Une affectation très conséquente prévue sur cet exercice pour le financement des investissements.

Présentation des masses budgétaires : Equilibre général des 2 sections

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 46 248 K€	
Charges à caractère Général	8 673 326 €
Charges de personnel	25 888 541 €
Subventions et participations	5 833 827 €
Autres charges 1 139 624 € <i>dont intérêts des emprunts : 900 000 €</i> <i>dont indemnité d'éviction : 150 000 €</i> <i>dont provisions pour risque : 65 000 €</i>	
Atténuation de produits 801 101 € <i>dont Pénalité SRU : 431 101 €</i> <i>dont FPIC : 210 000 €</i> <i>dont FPS : 160 000 €</i>	
Dépenses imprévues	362 410 €
Dotations aux amortissements	2 249 585 €
Virement	1 300 000 €

Recettes = 46 248 K€	
Fiscalité directe	23 411 342 €
Dotations NCA (AC+DSC)	7 266 167 €
Dotation Forfaitaire	1 350 000 €
Droits de Mutation	2 300 000 €
Autres recettes 9 804 559 € <i>dont produits des services (3 633 M€), taxe s/électricité (800 000 €), prestations essentiellement CAF (3 124 K€), TLPE (272 000 €)</i>	
Mouvements d'ordre	176 346 €
Résultat 2021 reporté	1 940 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = 13 475 K€	
Mouvements d'ordre	176 346 €
Capital des emprunts à rembourser	2 590 000 €
Matériel des Services, véhicules et informatique	449 500 €
Acquisitions foncières	1 310 000 €
Etudes, Subv. d'équipement, Travaux, Installations, Aménagements et Equipements	6 261 250 €
Autres dépenses 1 026 667 € Dont remboursement SPL Square Bènes 700 000 € Dont apurement compte 1069 = 323 667 €	
Dépenses imprévues	104 746 €
Restes à réaliser :	1 487 285 €
Solde d'exécution reporté	69 607.58 €

Recettes = 13 475K€	
Mouvements d'ordre	0 €
Dotations aux amortissements	2 249 585 €
Virement	1 300 000 €
FCTVA	600 000 €
Subventions d'investissement	1 233 120 €
Autres Recettes	3 000 €
Produits de cessions	2 394 625 €
PUP	458 891 €
Emprunts	2 260 000 €
Restes à réaliser :	520 398 €
Affectation 1068	2 455 782.09 €

La structure générale du budget primitif 2022

Les éléments financiers marquants :

- section de fonctionnement : 46 248 414 € +2.10% par rapport au BP 2021
- section d'investissement : 13 475 401 € +16% par rapport au BP 2021
- dépenses d'équipement : 10 208 035 € comprenant la créance SPL de 700 000 € ainsi que les restes-à-réaliser de 1 487 285 €
- cessions d'immobilisations : 2 394 625 €
- financements extérieurs attendus : 1 233 120 €
- PUP : 458 891 €
- Autofinancement : 2 455 782 €
- Enveloppe d'emprunt inscrite : 2 260 000 € soit un désendettement minima attendu de l'ordre de 330 000 €

La section de fonctionnement :

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **46 248 414 €** et est composé d'opérations :

- Réelles, qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie
- D'ordre, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement, ni décaissement

Globalement, il est à noter une évolution de 2.10% par rapport aux prévisions budgétaires 2021 pour anticiper les hausses attendues sur les prix de l'énergie, des matières premières, du carburant,...

De BP à BP, globalement, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1.63 %.

Les dépenses

Dépenses	BP2021	BP2022	Variation Mt	Variation %
011 Charges à caractère général	7 928 448,00	8 673 326,00	744 878,00	9,40%
012 Charges de personnel	25 705 119,00	25 888 541,00	183 422,00	0,71%
014 Atténuations de produits	915 000,00	801 101,00	-113 899,00	-12,45%
65 Autres charges	5 976 889,92	5 833 827,51	-143 062,41	-2,39%
Dépenses de gestion courante	40 525 456,92	41 196 795,51	671 338,59	1,66%
66 Charges Financières	963 045,52	900 972,84	-62 072,68	-6,45%
67 Charges Exceptionnelles	212 000,00	173 650,00	-38 350,00	-18,09%
68 Dotations aux provisions	50 000,00	65 000,00	15 000,00	30,00%
022 Dépenses imprévues	263 254,24	362 410,65	99 156,41	37,67%
DRF	42 013 756,68	42 698 829,00	685 072,32	1,63%
023 - Virement à la section Inv	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre (Amort)	1 985 085,32	2 249 585,00	264 499,68	13,32%
Dépenses d'ordre	3 285 085,32	3 549 585,00	264 499,68	8,05%
TOTAL GENERAL	45 298 842,00	46 248 414,00	949 572,00	2,10%

Les inscriptions des charges de fonctionnement au budget 2022 sont détaillées ainsi qu'il suit :

+9.40% au **chapitre 011 « charges à caractère général »** (8 673 326 €) soit une inscription supplémentaire de 744 878 € qui intègre la hausse des prix de l'énergie (électricité et gaz + 371 500 €) ainsi qu'une anticipation sur la hausse des prix liée à l'inflation, aux révisions de prix et indemnités sur les marchés de fournitures (carburant, papier, fournitures de bureau, fournitures alimentaires,...) et de services (contrats de prestation, de maintenance, ...).

Avec une inflation croissante, la préparation budgétaire doit prendre en compte une nouvelle réalité : d'un côté, la certitude d'une augmentation des recettes (bases fiscales notamment par la revalorisation des valeurs locatives de l'Etat fixée à 3.4%), de l'autre, l'incertitude sur l'évolution des dépenses et sur les taux des emprunts. La prudence reste de mise dans un contexte incertain.

+0.71% au **chapitre 012 « charges de personnel » de BP à BP(25 888 541 €)**. La collectivité entend contenir l'évolution de la masse salariale. Cette année est cependant marquée par la revalorisation des grilles indiciaires de agents de catégorie C intervenue au 1^{er} janvier, et dont l'incidence budgétaire est estimée à 250 000€ sur l'année 2022. Ainsi, une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires, sur les remplacements temporaires, l'organisation des services et le redéploiement des missions.

En revanche, le budget de la commune a été préparé en partant du principe d'une stabilité du point d'indice. Or, l'annonce de revalorisation du point d'indice à l'été 2022, mesure non chiffrée à ce stade, aura des conséquences très lourdes sur le budget communal, déjà durablement affecté par l'augmentation due à l'inflation et aux mesures gouvernementales.

-12.45% au **chapitre 014 « atténuations de produits »** (801 101 €) composé du reversement à la Métropole de la part des forfaits post-stationnement 160 000 €, du prélèvement au titre de la pénalité SRU 431 101 € et du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC 210 000 €.

	BP 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022
FPS	150 000,00	160 781.13	160 000.00
SRU	545 000,00	437 553.72	431 101.00
FPIC	220 000,00	210 077.00	210 000.00

-2.39% au **chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** (5 833 827.51 €) qui comprend notamment les subventions aux associations et les contributions diverses suivantes :

La volonté municipale de soutenir le tissu associatif se traduit par les subventions allouées chaque année à de nombreuses associations avec une inscription budgétaire de plus de 2 207 980 euros au titre de cet exercice.

Un engagement en faveur de l'action sociale avec une subvention annuelle destinée au CCAS d'un montant de 1 160 000 €.

Une contribution financière annuelle au SDIS (service départemental incendie et secours) de 1 496 129 € prévue dans le cadre de la sécurité et de la protection des Laurentins.

La participation de fonctionnement annuelle 2022 au Syndicat Intercommunal de Montaleigne de 417 100 € en progression pour intégrer l'activité des 6-12 ans en année pleine.

-6.45% au **chapitre 66 « charges financières »** (900 972.84 €). Une baisse constante du remboursement annuel des intérêts des emprunts qui passe de 960 000 € au budget 2021 à 900 000 € en 2022.

-18.09% sur **les charges exceptionnelles, chapitre 67** (173 650 €), on retrouve une inscription de 150 000 € pour le versement prévu d'une indemnité d'éviction (local commercial) et 5 000 € en prévision de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint Laurent Université Pour Tous au titre du 25^{ème} anniversaire de l'association.

Par ailleurs, on constate une hausse des crédits pour dépenses imprévues de l'ordre de 37% par rapport à l'inscription au BP2021. En effet, au regard des incertitudes financières à venir, la commune a souhaité provisionner un montant plus conséquent sur ce poste pour faire face aux éventuels besoins supplémentaires.

22.17% pour **les opérations d'ordre** (3 549 585 €) . Les dotations aux amortissements sont élevées du fait des nombreux travaux et équipements nouveaux à amortir (2 215 000 €), l'étalement des charges exceptionnelles relatives à la crise sanitaire sur 5 ans pour 34 585 €/an (délibération du 09/12/2020) et l'inscription du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 1 300 000 €.

LES RECETTES

Des produits qui varient globalement de + 2.45% dans ce budget prévisionnel.

Recettes	BP2021	BP2022	Variation Mt	Variation %
013 Atténuations de charges	590 000,00	800 000,00	210 000,00	35,59%
70 produits des services	3 476 210,00	3 633 410,00	157 200,00	4,52%
73 Impôts et taxes	32 392 989,00	34 122 509,00	1 729 520,00	5,34%
74 Dotations et participations	5 801 732,00	4 769 427,00	-1 032 305,00	-17,79%
75 Autres produits	687 000,00	801 122,00	114 122,00	16,61%
Recettes de gestion courante	42 947 931,00	44 126 468,00	1 178 537,00	2,74%
76 Produits Financiers	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00%
77 Produits Exceptionnels	18 000,00	3 000,00	-15 000,00	-83,33%
78 Reprises provisions	45 000,00	0,00	-45 000,00	-100,00%
RRF	43 013 531,00	44 132 068,00	1 118 537,00	2,60%
042 - Opérations d'ordre (Amort)	185 311,00	176 346,00	-8 965,00	-4,84%
Dépenses d'ordre	185 311,00	176 346,00	-8 965,00	-4,84%
Résultat reporté N-1	2 100 000,00	1 940 000,00	-160 000,00	-7,62%
TOTAL GENERAL	45 298 842,00	46 248 414,00	1 109 572,00	2,45%

+35.59 % au **chapitre 013 « atténuations de charges »** (800 000 €). Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel : CPAM et assurance Gras Savoye pour les remboursements des indemnités journalières relatifs aux arrêts maladie des agents. Ils avaient été sous-estimés en 2021 du fait du retard pris dans la gestion des dossiers de remboursement des arrêts maladie liés à la crise sanitaire.

Ainsi que le remboursement des frais de personnel mis à disposition du Syndicat Intercommunal de Montaleigne.

+4.52% sur le **chapitre 70 « produits des services et du domaine »** (3 633 410 €). Des estimations plus favorables en 2022 avec un retour programmé des activités à un rythme normal. Une progression de BP à BP de +157 200 € avec une politique tarifaire stable, sans revalorisation automatique pour épargner le pouvoir d'achat des laurentins.

+5.34% globalement sur le poste **73 « impôts et taxes »** (34 122 509 €). Les produits des impôts et taxes tiennent compte de la revalorisation de l'Etat sur les valeurs locatives de 3.4%. Les taux restent inchangés pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (pour rappel, suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de TH n'est plus voté par la commune depuis 2021).

Impôts directs locaux :

- ✓ Produits inscrits au BP2021 = 21 990 822 € (montant ajusté par décision modification à la réception de l'état 1259 à hauteur de 22 847 594 €)
- ✓ Produits perçus en 2021 = 23 013 092 €
- ✓ Produits attendus en 2022 = 23 411 342 € (en tenant compte de la revalorisation de l'Etat uniquement sur les locaux d'habitation et sur la TH sur les résidences secondaires).

Les taux votés par la commune : **0% d'augmentation**

2021			2022		
TH	TFPB	TFNPB	TH	TFPB	TFNPB
	28.42%	18.60%		28.42%	18.60%

Sur ce poste 73 – Impôts et taxes, sont imputés également :

L'attribution de compensation 6.7 M€

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, la métropole NCA verse à la commune une attribution de compensation fixée à 6 731 946 €.

La dotation de solidarité métropolitaine 534 221 €

Afin d'opérer un partage équitable de richesses fiscales et favoriser la solidarité entre les communes, la métropole NCA poursuit sa politique de redistribution envers ses communes membres et verse à la commune un montant de DSM fixé à 534 221 €.

Les droits de place 48 000 €

Il s'agit des produits perçus sur les droits de place des marchés (dominical, bio et marché de la Gare).

La taxe sur les pylônes électriques 25 000 €

Il s'agit d'une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est au moins égale à 200 kilovolts. Le montant de l'imposition, fixé par pylône, varie selon la tension électrique des lignes électriques.

La taxe sur la consommation finale d'électricité 800 000 €

Les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) sont uniquement basées sur la quantité de consommation électrique. Elles sont au nombre de deux :

- **la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), reversée aux communes**, aux syndicats ou aux départements agissant au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

- la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE), reversée aux départements.

Les taxes locales sur la publicité extérieures, appelées également TLPE 272 000 €

La taxe locale sur la publicité extérieure est une taxe créée par la loi du 4 août 2008 pour la modernisation de l'économie. Elle concerne toutes les entreprises qui exploitent des supports publicitaires fixes, visibles et implantés sur une voie ouverte à la circulation telles que les enseignes. Le tarif s'applique sur la base de la superficie par le tarif annuel applicable.

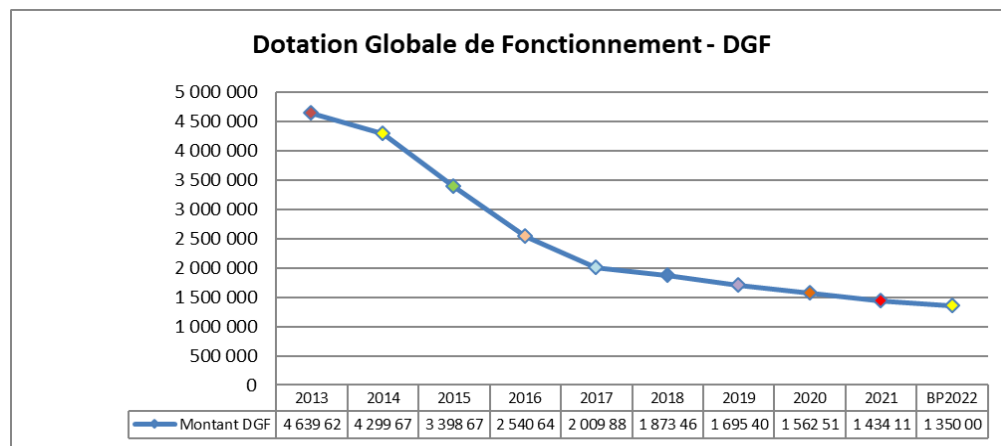
Les taxes additionnelles sur les droits de mutation 2 300 000 €

Après un pic historique de l'ordre de 2.7 M€ en 2021, la prévision d'encaissement des DMTO s'établit à 2.3 M€ pour 2022. Ce produit reste une recette stratégique du panier de ressources des collectivités mais la prudence reste de mise au regard de sa volatilité.

-17.79% pour les dotations et participations (chapitre 74) 4 769 427 €.

Si l'Etat a stabilisé l'enveloppe globale de DGF des communes et des EPCI, les redéploiements à l'intérieur de l'enveloppe finançant les dotations de péréquation croissent pour la DSU (dotation de solidarité urbaine), la DSR (dotation de solidarité rurale) et DNP (dotation nationale de péréquation).

La commune ne percevant aucune de ces dotations, la perception attendue d'un montant de DGF devrait être encore en diminution cette année, l'inscription 2022 s'élève à 1.3 M€ dans l'attente du montant définitif non communiqué à ce jour.



Les participations des divers organismes principalement les participations de la CAF devraient se situer à hauteur de 3 124 000 € dont pour l'essentiel :

- Les prestations de services CAF pour les structures de petite enfance et pour la jeunesse : 1 809 500 €
- Le contrat ENFANCE/JEUNESSE : 1 300 000 €

Le fonds de compensation pour la TVA sur les dépenses de fonctionnement destiné à compenser la charge de TVA supportée par la commune sur les travaux d'entretien des bâtiments publics ou de voirie : 18 000 €

Des financements extérieurs notifiés pour : 198 427.20 € comprenant principalement :
27 000 € pour la participation à l'étude MOUS Sainte Pétronille,
12 515 € pour le solde de la subvention attribuée par l'Etat dans le cadre du FISAC,
25 000 € pour la subvention dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique,
40 392€ pour la participation allouée au titre de la tenue des élections, pour le recensement de la population et la dotation au titre des stations biométriques,
87 020 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves laurentins scolarisés hors commune,
20 000 € pour le FSUE (fonds de solidarité de l'UE) en faveur du financement du nettoyage des plages après le passage de la tempête Alex et l'abattage et la sécurisation de la forêt des Pugets.

La compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières à hauteur de 79 000 € pour 2022.

+16.61% sur le poste **75 « autres produits de gestion courante »** (801 122 €) qui inclut notamment les revenus des immeubles -loyers et charges du parc locatif communal- (475 000 €) ainsi que l'écriture comptable relative aux titres-restaurants que l'on retrouve tant en dépense qu'en recette (120 000 €) et sur cet exercice, pour la première fois, suite au changement des statuts de la Caisse des Ecoles, le reversement à la commune de la subvention versée par la CAF au titre du Programme de Réussite Educative - PRE à hauteur de 59 422 € pour la prise en charge du personnel.

Les produits financiers chapitre 76 restent stables à hauteur de 2 600 € pour les parts sociales de la Caisse d'Epargne.

En ce qui concerne les **produits exceptionnels (chapitre 77)**, une prévision de 3 000 € pour d'éventuelles régularisations comptables sur exercice antérieur est enregistrée.

Au **chapitre 78**, aucune **reprise sur les provisions** n'a été prévu sur cet exercice budgétaire. Pour rappel, 95 000 € sont provisionnés pour des risques contentieux pour lesquels les jugements sont en cours.

Enfin, les **opérations d'ordre budgétaires** avec 176 346 € inscrits au titre de 2022 notamment l'amortissement des subventions perçues pour des investissements et les écritures comptables de travaux réalisés en régie municipale.

44.13% de la part du résultat 2021 (4 395 782.09 €) seront reportés en section de fonctionnement soit 1 940 000 € au **chapitre 002**, le solde servira à l'autofinancement des investissements.

La section d'investissement :

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **13 475 401.09 €**.

16.01% par rapport aux prévisions budgétaires 2021

Un nouveau cycle intensif d'investissements

Saint-Laurent-du-Var engage un cycle intensif d'investissements avec l'adoption d'un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) record de plus de 45 millions d'euros sur le mandat 2020-2026, 10 millions d'euros seront investis au titre de 2022 (hors dette, reports compris).

Le financement de ce programme d'investissement ambitieux sera réalisé pour partie grâce à un autofinancement fort, des ressources propres et une part de l'emprunt.

Dépenses d'équipement	BP2021	BP2022	variation Mt	Variation %
20-Immobilisations incorporelles	650 032,00	545 000,00	-105 032,00	-16,16%
204-Subventions d'équipement versées	335 000,00	300 000,00	-35 000,00	-10,45%
21-Immobilisations corporelles	1 848 339,51	3 816 500,00	1 968 160,49	106,48%
23-Immobilisations en cours	3 047 389,17	1 099 250,00	-1 948 139,17	-63,93%
APCP 161 - Promenades du littoral	1 020 000,00	1 580 000,00	560 000,00	54,90%
APCP 162 - Aménagement du Jaquon	81 000,00	30 000,00	-51 000,00	-62,96%
APCP 163 - Extension du conservatoire	65 000,00	0,00	-65 000,00	-100,00%
APCP 164 - Extension du cimetière	500 000,00	400 000,00	-100 000,00	-20,00%
APCP 165 - Extension de la vidéoprotection	150 000,00	100 000,00	-50 000,00	-33,33%
APCP 166 - AD'AP	200 000,00	150 000,00	-50 000,00	-25,00%
TOTAL	7 896 760,68	8 020 750,00	123 989,32	1,57%

En 2022, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à hauteur de 8 020 750 € auxquelles il convient d'ajouter 700 000 € au titre de la créance financière versée à la SPL Côte d'Azur Aménagement dans le cadre du projet Square Bènes ainsi que des restes-à-réaliser pour un montant de 1 487 285.15 €.

Montant global = 10 208 035 .15 €

Le budget 2022 s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires et traduit les priorités de l'action municipale pour 2022. Un investissement soutenu basé sur la proximité, le développement durable mais également sur des projets structurants tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

La poursuite d'une politique volontariste d'investissement avec la transformation des quartiers, plus qualitatifs et plus durables :

- En centre Ville : l'opération de requalification du Square Bènes (700 000 € en 2022),
- En entrée de Ville : la valorisation urbaine du quartier Porte de France,
- Au nord de la Ville : le projet d'équipements publics du secteur Pugets Nord (acquisition foncière pour 1 110 000 € en 2022 permettant la future création des aménagements publics sur ce nouveau quartier),
- Au sud : le quartier de la Gare, des Vespins, des Paluds,
- En bord de mer : le port et les promenades (1 000 000 € en 2022 et 40 000 € pour le poste de secours).

Pour les équipements sportifs, 1 000 000 € sont dédiés à la rénovation de la pelouse du terrain de football du Stade des Iscles comprenant également l'éclairage, la sonorisation et l'arrosage automatique de la future pelouse naturelle et 35 750 € ont été inscrits pour la création d'un terrain de Beach Volley.

1 850 000 € pour les travaux et interventions dans les bâtiments

- ✓ 660 000 € Entretien, rénovation, mise aux normes des bâtiments ,
- ✓ 720 000 € Réfection complète de l'immeuble Rue de l'Ancien Pont destinée à recevoir les futurs services du Pôle Technique Municipal,
- ✓ 250 000 € Création d'un centre social aux Pugets (anciens locaux utilisés par l'AGASC),
- ✓ 120 000 € Installation de l'Antre Nous "Relations Parents-Enfants" dans les anciens locaux de la crèche familiale Lei Pichoun,
- ✓ 100 000 € Dans le cadre des diagnostics des bâtiments de restauration scolaire, écoles, crèches et sportifs,
- ✓ 35 000 € Mise aux normes de sécurité incendie.

300 000 € Aide à la construction de logements locatifs sociaux par l'attribution de subventions d'équipement foncier versées aux bailleurs sociaux

300 000 € Embellissement et entretien de l'espace public (espaces verts, parcs et jardins, fleurissement, aires de jeu, signalisation, mobilier urbains, horodateurs et contrôle d'accès,...)

529 000€ Moyens affectés à l'informatique avec le renouvellement des licences Microsoft (de l'ordre de 155 000 €), logiciels, matériels et évolution de l'infrastructure informatique (serveurs) environ 300 000 €. Une inscription nouvelle de 75 000 € a été prévue pour l'évolution du site internet au titre du déploiement du portail citoyen et 15 000 € pour la réalisation de reportages vidéos.

324 000 € Matériels et mobiliers destinés aux services ainsi que le renouvellement annuel de la flotte automobile par des véhicules à très faibles émissions dit "véhicules propres"

• La poursuite des 5 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) avec pour 2022 l'inscription des crédits de paiement suivants :

- 1 580 000 € => Aménagement des promenades du littoral
- 30 000 € => Aménagement du Jaquon (fin des travaux et paiement des DGD)
- 400 000 € => Début des travaux d'extension du cimetière Saint Marc
- 100 000 € => Poursuite des travaux d'extension de la vidéoprotection sur le territoire
- 150 000 € => Poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments (AD'AP)

Un remboursement du capital des emprunts de 2 590 000 € pour 2022.

Des opérations d'ordre comptable affichées à 176 346 € et qui sont composées des dotations aux amortissements des subventions perçues sur les équipements (101 346 €), de crédits prévus pour les travaux réalisés en régie (75 000 €).

Enfin, la reprise du solde d'exécution négatif reporté de N-1 pour 69 607.58 €

Les recettes d'investissement :

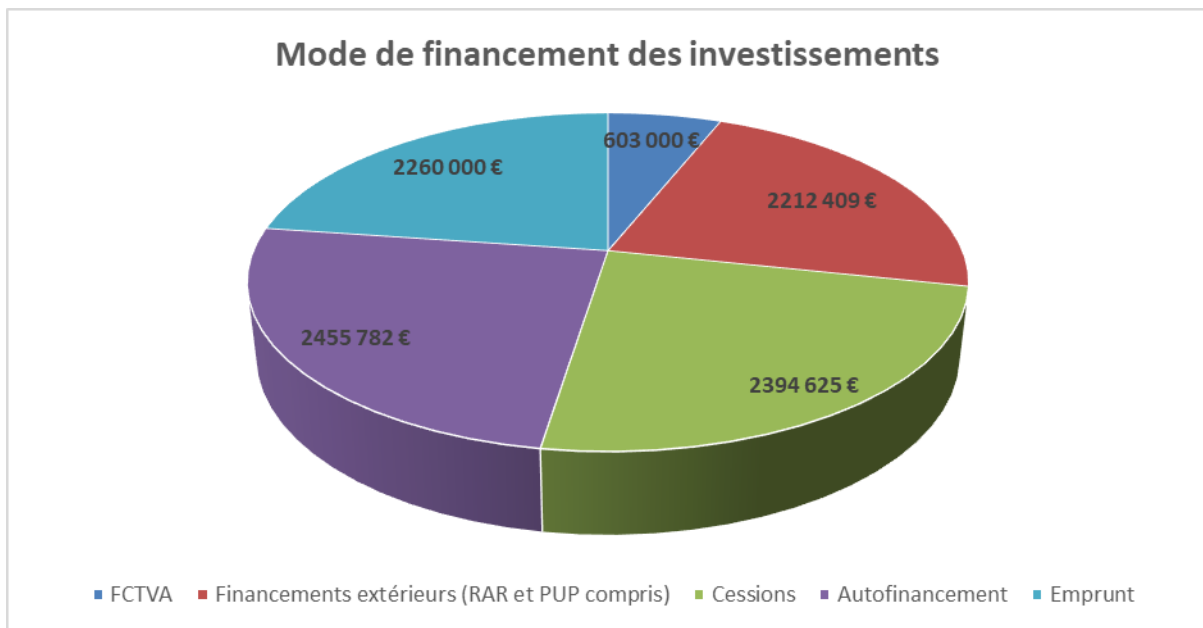
La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien d'un autofinancement et de ressources propres affectées à l'investissement.

Recettes	BP2021	BP2022	Variation Mt	Variation %
13 Subventions d'investissement	638 774,00	1 233 120,00	594 346,00	93,04%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 004 280,44	2 260 000,00	1 255 719,56	125,04%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 643 054,44	3 493 120,00	1 850 065,56	112,60%
10 Dotations, fonds divers et réserves	650 000,00	600 000,00	-50 000,00	-7,69%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 132 693,46	2 455 782,09	323 088,63	15,15%
165 Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
27 Autres immobilisations financières	1 026 028,00	458 891,00	-567 137,00	-55,28%
024 Produits des cessions d'immobilisations	2 875 000,00	2 394 625,00	-480 375,00	-16,71%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	6 686 721,46	5 912 298,09	-774 423,37	-11,58%
021 Virement de la section de fonctionnemen	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre (Amort)	1 985 085,32	2 249 585,00	264 499,68	13,32%
Dépenses d'ordre	3 285 085,32	3 549 585,00	264 499,68	8,05%
Reste-à-réaliser de N-1	0,00	520 398,00		
TOTAL GENERAL	11 614 861,22	13 475 401,09	1 860 539,87	16,02%

Elles sont composées principalement :

- Des financements extérieurs inscrits à hauteur de 1 233 120 € (hors restes-à-réaliser : 520 398 €). Quelques exemples de subventions attendues : 1 050 000 € au titre de la participation ALTAREA prévus dans le cadre de la convention d'aménagement des promenades du littoral , 46 468 € pour la participation investissement de l'Etat dans le cadre du FISAC, 50 000 € subvention pour la Cybersécurité, 79 052 € pour la participation de NCA au titre de l'opération SQUARE BENES, .. ;
- La perception des PUP (458 891 €)
Square Bènes 452 913 €, premier versement PUP 2 - ALTAREA-COGEDIM.
Pugets Nord 5 978 €, premier versement PUP 4 – Villa POLONIO
- Des cessions de patrimoine de l'ordre de 2 394 625 €. La ville possède de nombreux équipements et terrains dont les obligations d'entretien et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs. Dans ce contexte, la Commune procède à une gestion précise du patrimoine et des cessions d'actifs non stratégiques du domaine privé de la ville sont prévues telles que :
Cession du talus des Paluds 1 167 000€,
Cession Immeuble Fahnestock 398 000 €,
Vente de maisons Louis Roux 350 000 €, Rascas 278 100 €, Vieux Village 180 000 €,
Vente de parkings Louis Roux 21 300 €.
- Le montant du FCTVA estimé à 600 000 € et qui sera ajusté en fonction des dépenses éligibles en lien avec les vérifications réalisées par les services préfectoraux.
- Une forte hausse de l'autofinancement au compte 1068 (+15.15%) consacré aux investissements sur le territoire (2 455 782 € en 2022 – 2 132 693 € en 2021)
- Un emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 2 260 000 €. Ce qui signifie qu'au terme de l'exercice, après remboursement du capital annuel des emprunts 2022 (2 590 000 €), l'encours de dette aura diminué à minima de 330 000 €.

- Les opérations d'ordre (3 549 585 €) qui concernent les écritures d'amortissements (2 215 000 €), l'étalement des charges exceptionnelles relatives à la crise sanitaire sur 5 ans pour 34 585 €/an (délibération du 09/12/2020) et l'inscription du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 1 300 000 €.



Les emprunts

Structure de la dette au 01/01/2022

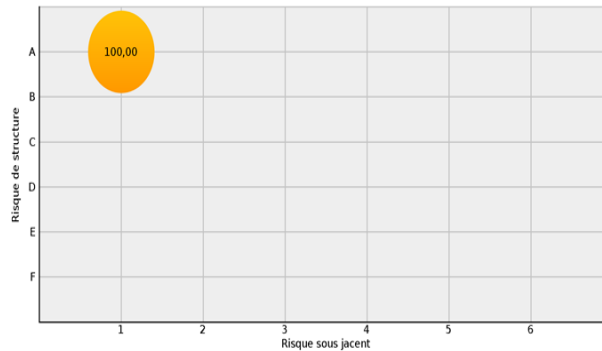
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 561 778.82 €	77,92 %	2,88 %
Variable	5 349 318.53 €	14,10 %	0,52 %
Livret A	3 027 600.00 €	7,98 %	1,37 %
Ensemble des risques	37 938 697.35 €	100,00 %	2,43 %

Des emprunts très majoritairement indexés à taux fixe (77.92%), plus que ce que l'on observe en moyenne sur notre strate (72%) qui permettent une visibilité des échéances et une couverture contre une éventuelle montée des taux.

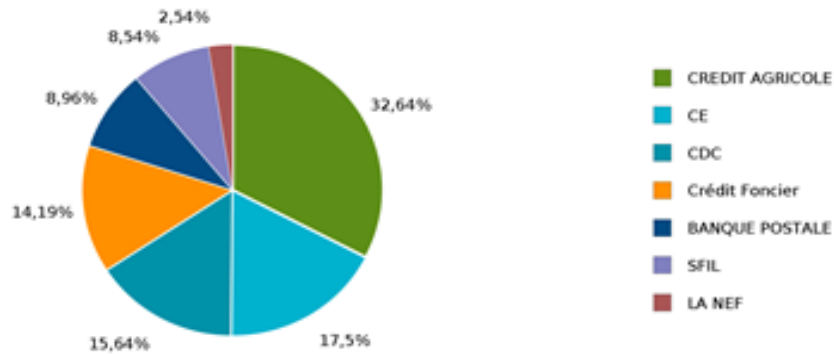
Charte de Bonne Conduite – emprunts sécurisés 100% de l'encours classé en 1A

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



La dette par prêteur



Les échéances pour 2022

Echéance	Capital	Intérêts	Total
janvier 2022	223 000,09	77 872,45	300 872,54
février 2022	237 645,38	84 625,33	322 270,71
mars 2022	451 911,72	118 700,63	570 612,35
avril 2022	82 958,22	33 710,24	116 668,46
mai 2022	252 654,86	96 215,03	348 869,89
juin 2022	301 753,08	104 564,98	406 318,06
juillet 2022	83 369,80	33 256,93	116 626,73
août 2022	108 895,03	52 896,53	161 791,56
septembre 2022	342 479,13	107 992,28	450 471,41
octobre 2022	83 784,67	32 817,78	116 602,45
novembre 2022	109 523,62	52 441,64	161 965,26
décembre 2022	303 633,29	100 958,65	404 591,94
	2 581 608,89	896 052,47	3 477 661,36

Conformément à la trajectoire présentée lors du débat d'orientation budgétaire, le recours à l'emprunt sera maîtrisé et en diminution pour assurer la soutenabilité de la dette communale au regard des échéances de remboursement.